



C.S.E. CHROME 41-45

PROCES VERBAL

Date : 26/06/2024

Heure : 9h

Lieu : Blois

Personnes présentes en visioconférence : Christelle BOUBAULT, Paula SANTOS

Personnes présentes en présentiel : James JOSSIC, Sylvie BERTHELOT, Marina FASSOT PEREIRA et Christelle MASSON

Personnes absentes excusées : Stéphanie BLANCHETIERE et Mohammed LYAZGHI.

Représentant de la Direction : Olivier MAS

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
2. Négociation des tarifs Harmonie Mutuelle à effet du 1^{er} juillet
3. Présentation du projet de plan d'action égalité professionnelle Femmes Hommes
4. Régularisation des heures polyvalentes dans le cadre de l'annualisation
5. Projet fusion entre Chrome 41-45 et Chrome 37.
6. Planning annuel des réunions

1.

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2024 est approuvé par l'ensemble des membres du CSE, à 6 voix pour sur 6 voix exprimées.

2.

Habituellement, il n'y a pas de baisse des tarifs en cours d'année. En octobre 2023, il y a eu une projection du premier semestre 2024. Une hausse importante liée à la prise en charge par la mutuelle et autrefois assumée par la sécurité sociale avait été estimée à 20%.

En avril 2024, la mutuelle constate une erreur de cette estimation, la cotisation diminue donc à compter du 1^{er} juillet 2024.

HARMONIE MUTUELLE					
Cotisation 2023		Cotisation au 01/01/2024		Cotisation au 01/07/2024	
Isolé	135,11 €	Isolé	162,14 €	Isolé	148,28 €

3.

L'indice est calculé annuellement. Depuis 2 ans, nous sommes à 100% d'égalité professionnelles Hommes – Femmes.

L'objectif reste malgré tout de mettre en place un plan d'action pour minimiser l'écart entre les Hommes et les Femmes. La comparaison est faite par type de classification et par tranche d'âges.

L'égalité Hommes – Femmes est approuvée par l'ensemble des membres du CSE, à 6 voix pour sur 6 voix exprimées.

4.

Une dérogation temporaire a été mise en place pour l'accord de l'annualisation pour Chrome 41.

La régularisation a été faite en mai 2024 plutôt qu'en juin 2024. — ?

Cette dérogation est approuvée par l'ensemble des membres du CSE, à 6 voix pour sur 6 voix exprimées.



5.

La fusion sera réalisée en septembre/Octobre 2024.

Cf « Fusion_C37_Note économique et sociale 26062024 »

La fusion est approuvée par l'ensemble des membres du CSE, à 6 voix pour sur 6 voix exprimées

6.

Les dates des futures réunions CSE et CSSCT changent :

- 18/07/2024 (CSE/CSSCT)
- 24/09/2024 (CSE)
- 31/10/2024 (CSE)
- 18/12/2024 (CSE/CSSCT)

La prochaine réunion du CSE/CSSCT se tiendra le mercredi 18 juillet à 9h.

Fait à Saint Jean de la Ruelle le 26/06/2024,

Signatures :

Christelle BOUBAULT
Secrétaire

Marina PEREIRA FASSOT
Secrétaire adjointe

Olivier MAS
Président

Maria Paula SANTOS

James JOSSIC
Trésorier adjoint

29A26 HI
MOHAMMED

Christelle Russo

Tresorier
Russo

Bertheleb Sylvie
Sylvie Bertheleb